



INFO À TOUS LES SALARIÉS



INDEMNISATION ET RUPTURE CONVENTIONNELLE

CE QUI CHANGE



En cas de rupture conventionnelle,
les périodes d'indemnisation chômage
vont être réduites dès le 1^{er} septembre 2026.

NOUVELLES DURÉES D'INDEMNISATION

MOINS DE 55 ANS



15 MOIS

AU LIEU DE 18 MOIS



55 ANS ET PLUS



20,5 MOIS

AU LIEU DE 22,5 MOIS

ou entre 55 et 56 ans : 20,5 mois
au lieu de 27 mois
entre 57 ans et + : droit commun



UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE PAR FRANCE TRAVAIL

Parce que chaque parcours est unique,
un suivi personnalisé vous sera proposé.



France
Travail



**CES MESURES
SERONT APPLICABLES
À COMPTER DU
1^{ER} SEPTEMBRE 2026.**



**RESTONS INFORMÉS,
RESTONS SOLIDAIRES !
LA CFDT À VOS CÔTÉS,
AUJOURD'HUI ET DEMAIN.**



ÉCOUTER
vos questions



INFORMER
avec clarté



DÉFENDRE
vos droits



AGIR
pour tous